

[Text]

n'aurions aucun mot à dire. Mais, d'après les chiffres que j'ai pu glaner ici et là, il semble qu'un pourcentage plus élevé de votre budget de recherches aille à des chercheurs américains et européens plutôt qu'à des chercheurs canadiens, et cela m'apparaît assez anormal. Telles sont les premières questions que j'ai à poser, monsieur le président.

Le président: Monsieur Head.

M. Head: Merci, monsieur le président. Voulez-vous me permettre de vous répondre en anglais, monsieur Lapointe.

The question is a lengthy one and I will do my very best to deal with each aspect of it. May I go back one year when the budget of IDRC was frozen for the current fiscal year, 1979-80. At the time the Centre was required to decide just how the shortfall of funds would be met. I should emphasize that of the total expenditures of IDRC, by our close calculation, which cannot be mathematically proved with precision, some 70 per cent of our funds are expended abroad. They are, therefore, subject to fluctuations in the value of the Canadian dollar and as well are subject to inflation in the countries in which we operate. It requires, therefore, a substantial budget increase each year under present circumstances for IDRC simply to maintain its present degree of activity.

The senior management of the Centre, when approaching this task of deciding what should be cut, took a decision that if at all possible there should be a reduction in the staff of the Centre rather than a reduction in the funds made available to researchers in the developing countries. In short, we felt that surgery on our own infrastructure would be preferable to reducing the flow of funds abroad. This was a difficult decision to take, because it meant that Centre management chose themselves to eliminate some of the positions within the Centre. Indeed, it required us, in the final analysis, to reduce our man-years by some 11 persons last year. The decision then had to be taken as to how to go about this. Should there be a trimming by way of attrition, which would unduly, we felt, interfere with the program activity of the Centre? Or should we attempt to identify a single unit within the Centre that could be eliminated and the activities and responsibilities transferred elsewhere?

The final course of action was chosen and one of the main units that was eliminated, with great distress, to all of us, because it was an active, responsible and effective unit, was the regional office in East Africa operating out of Nairobi. In addition, there were some other parings, of course, in terms of cutbacks of infrastructure activities, the closing of two smaller offices, which by and large had finished their usefulness.

I mention this history because when we were told by Treasury Board a few months ago that IDRC, notwithstanding the fact that it is not a member of the public service and is not subject to the Financial Administration Act—those facts are mentioned in the memorandum only because they are specifically spelled out in the act of Parliament that created the Centre—when Treasury Board informed us that, notwithstanding that, we would be expected to cut our allocated man-years—and Treasury Board uses a different term for us but it is the same thing—by 2 per cent, notwithstanding that

[Translation]

is directed to American and European researchers as compared to Canadian ones and this strikes me as highly unusual. These are my first questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Head.

Mr. Head: Thank you, Mr. Chairman. Would you mind if I answered in English, Mr. Lapointe?

La question a été longue et je ferai de mon mieux pour traiter de chaque aspect. Je dois d'abord parler de la situation d'il y a un an lorsque le budget du CRDI a été gelé pour l'année financière actuelle, 1979-1980. A l'époque, le Centre a dû décider quels domaines seraient affectés par les nouvelles contraintes budgétaires. Je devrais signaler que, d'après notre calcul, qui n'est pas une opération arithmétique tout à fait précise, environ 70 p. 100 de notre budget total sont dépensés à l'étranger. Les fonds sont donc soumis aux fluctuations de la valeur du dollar canadien et doit également tenir compte de l'inflation dans les pays où nous travaillons. Par conséquent, dans les circonstances actuelles, il faut une augmentation importante du budget chaque année simplement pour que le CRDI puisse maintenir ses activités au même niveau.

Lorsque la haute direction du Centre abordait cette question de réduction, elle a décidé qu'il serait préférable que la réduction se fasse dans le personnel plutôt que de diminuer les crédits dont pourraient disposer les chercheurs dans les pays en voie de développement. Bref, nous avons estimé qu'il faudrait émonder notre infrastructure plutôt que de baisser le budget de l'aide étrangère. Il était difficile de prendre cette décision puisqu'elle voulait dire que la direction du centre acceptait d'éliminer certains postes. En fin de compte, il nous a fallu réduire nos effectifs d'environ 11 années-personnes, l'année dernière. Ensuite, il était nécessaire de déterminer de quelle façon procéder. La réduction se ferait-elle par le non-remplacement des effectifs qui, à notre avis, aurait un effet néfaste sur les activités du Centre? Ou vaudrait-il mieux essayer d'identifier une unité du Centre qu'il serait possible d'éliminer et dont les activités et responsabilités pouvaient être prises en charge ailleurs?

Nous avons choisi la dernière solution et une des unités principales qu'il a fallu éliminer, au chagrin de tout le monde, puisque c'était une unité active, responsable et efficace, est le bureau régional de l'Afrique de l'Est établi à Nairobi. En plus de cela, nous avons supprimé certaines activités relatives à l'infrastructure, nous avons fermé deux petits bureaux qui avaient perdu leur raison d'être.

Je vous décris l'historique de la question car lorsque le Conseil du Trésor nous a informé il y a quelques mois que malgré le fait que le CRDI ne fait pas partie de la Fonction publique et n'est pas soumis à la Loi sur l'administration financière—j'ai mentionné ces faits dans ma déclaration simplement parce qu'ils sont bien précisés dans la Loi du Parlement qui a créé le centre—malgré tout cela, le Centre serait tenu de réduire son nombre autorisé d'années-personnes d'environ 2 p. 100. Et ceci nonobstant le fait que nous avions déjà réduit de façon importante nos effectifs l'année précédente,